

Efficienc

Santé au Travail



Comment prévenir les accidents graves et mortels ?

Intervenants



- **Dr Hervé Baudelocque**, Médecin coordonnateur, Efficience Santé au Travail
- **Nathalie Didier**, Directrice Prévention et Accompagnement, Efficience Santé au Travail
- **Jean-François Huber**, Ingénieur Conseil, Responsable du Service « Activités de service & Bâtiment et Travaux Publics » et des Partenariats CRAMIF
- **Sylvain Pouget**, Contrôleur de sécurité CRAMIF et correspondant Efficience Santé au Travail
- **Thérèse Rossi**, Adjointe au Responsable du service santé sécurité au travail – DRIEETS Ile-de-France
- **Natacha Bitton**, Responsable communication, Efficience Santé au Travail

Au Programme



- **Introduction - Quelques chiffres**
- **De quoi parle-t-on ? Quels sont les secteurs et les populations à risque ?**
- **Echanges autour d'un cas concret**
- **Pourquoi et comment mettre en place une démarche de prévention ?**
- **Que faire à la suite d'un accident du travail ? Analyse de l'arbre des causes**
- **Rôles du SPST, de la Cramif et de la DRIEETS**

Quelques chiffres



- Chaque jour en France :
 - 2 décès (dont 60% liés à des malaises)
 - 100 personnes en incapacités permanentes
- En 2021 :
 - 696 accidents du travail **mortels**
 - Dont 37 jeunes de moins de 25 ans

Les accidents du travail ont aussi un impact économique important

Au-delà des drames humains, les accidents du travail ont un impact économique qui pèse sur les entreprises comme sur la solidarité nationale.

En 2021, ce sont pour les seuls salariés du régime général :

48 millions de journées de travail perdues

Plus de 51 millions de jours d'arrêt de travail

35 000 déclarations d'incapacité permanente et **39 000** si l'on ajoute les salariés du régime agricole

Plus de 2,5 milliards de prestations versées par l'assurance maladie.

Quels sont les populations les plus touchées ?



- Les **jeunes** ont un taux d'accident du travail plus élevé que les autres catégories d'âge (5% des décès concernent des salariés de moins de 25 ans)
- Les **salariés** ayant une faible ancienneté dans l'entreprise et sur le poste (plus de 15% des AT graves et mortels surviennent dans les 3 premiers mois et 25 % concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté)
- **Certaines formes d'emploi** (intérim, travail saisonnier, sous-traitance, salariés détachés, indépendants)

Facteurs de risques :

- Manque d'expérience professionnelle
- Méconnaissance de l'environnement de travail

Quels sont les secteurs les plus touchés ? Quels sont les risques professionnels ?



- **Les secteurs les plus touchés par les accidents du travail graves et mortels** : la construction, l'industrie, logistique
- **Les activités à risque** :



Le risque routier : 1ère cause de mortalité en tenant compte des accidents de trajet



Le risque de manutention manuelle : à l'origine de la moitié des AT et de 18% des décès en 2021 (écrasement, collisions, heurts)



Le risque de chute de hauteur : de nombreux secteurs sont concernés (BTP, agents d'entretien et techniciens de maintenance; travailleurs du spectacle, agents des réseaux électriques)



→ **Le risque lié à l'utilisation de machines**

De quoi parle-t-on quand on parle d'accident du travail?



Définition de l'AT :

- Fait accidentel (soudain et imprévu)
- Du fait ou à l'occasion du travail
- Ayant causé un dommage physique et/ou psychologique

Un accident grave :

- est grave l'accident qui entraîne l'incapacité temporaire ou permanente du travailleur ou son décès (INSEE)
- accident entraînant une incapacité permanente partielle (CNAM)

Pourquoi mettre en place une démarche de prévention ?

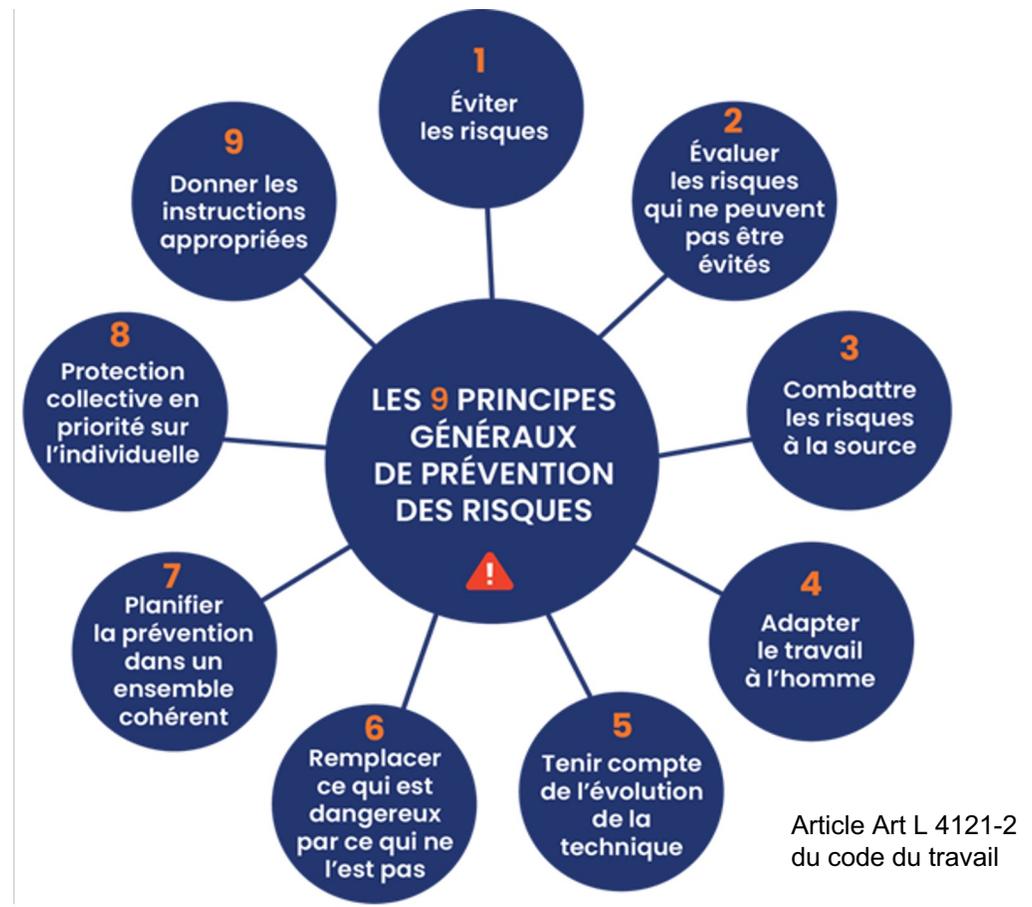
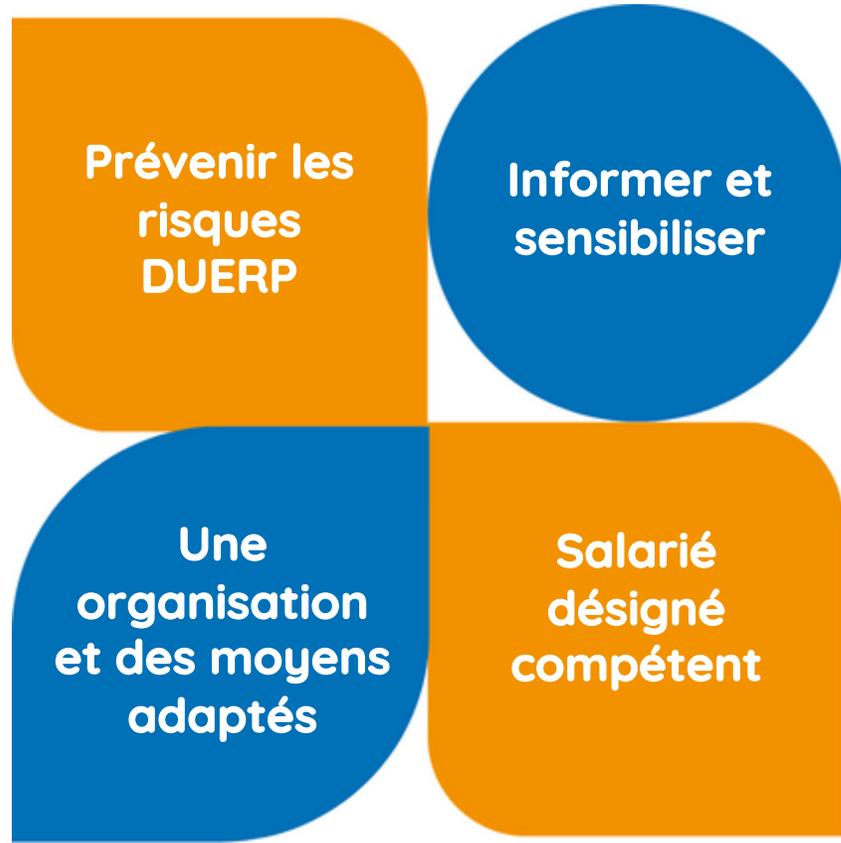


- Supprimer / réduire les situations dangereuses
- Prévenir la survenance des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Garantir l'intégrité physique et mentale de ses salariés
- Répondre aux obligations réglementaires (-> risque pénal)

- Les "intérêts" :
 - Enjeux humains et bien-être au travail
 - Attractivité des métiers
 - Réduction des coûts (directs et indirects)
 - Productivité
 - Image de marque

- Les axes "classiques" d'une démarche de prévention :
 - Sensibiliser / informer sur les risques
 - Identifier les situations dangereuses
 - Évaluer tous les risques autant de fois que nécessaire (DUERP)
 - Elaborer (ou mettre à jour) un plan d'action et le déployer (mesures techniques / humaines / organisationnelles)

La démarche de prévention



Article Art L 4121-2 du code du travail

Comment mettre en place une démarche de prévention ?



Le plan d'action doit être défini par :

- une action de prévention
- un responsable
- un délai de réalisation

Le document unique (outil)

- Répertorie les risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs
- Une transposition, par écrit, de l'évaluation des risques
- Obligation de tout employeur (art 4121-3 ; L4121-3-1 du code du travail ; décret n°2022-395 du 18 mars 2022)
 - ✓ Obligation de mise à jour
 - ✓ Rédaction d'un plan d'action : liste des actions de prévention ou PAPRIPACT
 - ✓ Obligation d'accès : travailleurs (dont anciens), instances type DRIEETS, CRAMIF, CSE
 - ✓ Obligation de transmission du DUERP et de ses mises à jour au SPSTI
 - ✓ Obligation d'archivage : au minimum 40 ans dans des versions successives
- Infraction : Absence de transcription / mise à jour : 1500€ et 3000€ si récidive
- L'évaluation est le point de départ d'une véritable politique de prévention
- Le document unique est un outil de gestion des risques, qui témoigne de l'évolution de la maîtrise des risques par l'entreprise
- C'est une démarche concertée qui doit s'enrichir et s'inscrire dans le temps

Les outils d'évaluation



Mon Approche Prévention



Les outils



- Recommandations Branche AT/MP (nationales ou régionales)
- Guides / brochures de prévention (Cramif / Inrs / Carsat / Oppbtp)
- Publications (Drieets, SPSTi, fédérations professionnelles)
- Outils en ligne Branche AT/MP -> OiRA
 - Accueil de jeunes enfants
 - Aide à domicile
 - Boucherie - Charcuterie
 - Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie - Glaceries
 - Clubs sportifs
 - Coiffure
 - Commerce alimentaire de proximité
 - Commerce alimentaire de gros
 - Commerce de détail non alimentaire
 - Commerce de gros non alimentaire
 - Commerce et réparation automobiles et poids lourds
 - Culture de la banane
 - Culture de la canne à sucre
 - Déchets
 - Déménagement
 - Hôtels, cafés, restaurants
 - Industries graphiques
 - Industries plastique et caoutchouc
 - Mécanique industrielle
 - Messagerie - Fret express
 - Métallerie - Travail des métaux
 - Métiers de la propreté
 - Métiers du bois : ameublement
 - Métiers du bois : emballage
 - Métiers du bois : scierie
 - Organisation associative
 - Pharmacie d'officine
 - Poissonnerie
 - Restauration rapide
 - Soins et prothèse ongulaires
 - Soins esthétiques
 - Traiteur organisateur de réceptions
 - Traitement et revêtement des métaux
 - Transport routier de marchandises
 - Transport routier de voyageurs
 - Transport sanitaire
 - Travail de bureau
 - Vétérinaire

41 métiers
1 générique

Les outils : Mon approche Prévention



Effcience accompagne ses adhérents dans la mise en place de votre démarche de prévention

Prestation comprise dans votre cotisation de base



Une démarche en plusieurs étapes



Démarche d'analyse d'un accident du travail



- **Objectif :** Identifier les causes de sa survenue en mettant en place des actions afin d'éviter un nouvel accident et ce, sans rechercher une quelconque responsabilité.
- **Principales étapes de la démarche d'analyse :**
 - Prise en charge de la victime, Information de l'employeur, déclaration de l'AT
 - Constituer un groupe d'analyse regroupant les principaux acteurs internes (Direction, Irp, encadrement de proximité, préventeur,..) et externes (Société d'intérim, Société intervenante, CARSAT/CRAMIF, SPSTi,..).
 - Identifier les faits et recueillir les informations relatives à l'accident : « à chaud » et « à froid »
 - Déterminer les causes de l'accident en partant des causes directes pour aller vers des causes plus profondes (organisation du travail,..) en utilisant la méthode de l'arbre des causes, le diagramme en arête de poisson, les 5 « pourquoi »...

Démarche d'analyse d'un accident du travail



- **Principales étapes de la démarche d'analyse :**
 - Etablir un plan d'actions en s'assurant que celles-ci soient pérennes, agissent sur les causes profondes, ne déplacent pas ou ne créent pas un autre risque...
 - Communiquer auprès des équipes (causes identifiées, actions décidées..)
 - Suivre le plan d'actions et vérifier l'impact des actions correctives
 - Mettre à jour le DUERP

Démarche d'analyse d'un accident du travail - Cas concret



- **Résumé de l'accident** : Chute de 6 m d'un salarié au travers d'un skydome
- **Conséquences** : Fracture ouverte du coude gauche, traumatisme crânien.
- **Principales étapes** :
 - La victime a immédiatement été prise en charge par un SST puis par les pompiers. L'entreprise intervenante a été prévenue et la déclaration établie.
 - Organisation d'un CSE extraordinaire afin d'informer les Irp et de constituer un groupe chargé de l'analyse : direction, préventeur, entreprises extérieures, consultant externe...
 - Recueil des informations.
 - Construction de l'arbre des causes et définition d'un plan d'actions.
 - Second CSE/extra : Présentation de l'ADC et du plan d'actions.
 - Principales actions : fermeture des puits de lumière (extension aux autres bâtiments du groupe), modification des plans de prévention « type », tracer les visites d'inspection commune (date, zones visitées, participants...).

Echanges autour d'un cas concret



- Salarié très proche de la retraite
- Section de phalange

Pour rappel : que faire à la suite d'un accident du travail ?



Démarches administratives :

- en cas d'AT mortel, obligation d'informer l'inspection du travail dans les 12 heures
- déclaration d'AT dans les 48 heures
- informer l'entreprise de travail temporaire si l'AT concerne un intérimaire
- attestation de salaire
- feuille d'accident à remettre au salarié (tiers payant)

Gérer les suites :

- prendre contact avec le SPST (mesures d'urgence, accompagnement, cellule d'écoute psychologique)

Analyser :

- diligenter une enquête avec les représentants du personnel (CSE, CSSCT)

Mettre en place les mesures correctives :

- actions de prévention
- mise à jour du DUERP

Les actions de maintien en emploi



Le médecin du travail peut :

- Préparer le retour au travail lors de la visite de pré-reprise en émettant des recommandations avec **l'accord du salarié**
- Préconiser des aménagements de poste en **lien avec l'employeur**
- **Solliciter les acteurs en santé au travail** : psychologue, assistante sociale, ergonomiste, toxicologue...
- Informer sur les **mesures mobilisables**

Les visites et rendez-vous :

- Visite de pré-reprise
- Visite de reprise
- Rendez-vous de liaison

Les actions de maintien en emploi



- Temps partiel thérapeutique,
- Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle,
- Invalidité,
- Demande de Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH),
- Essai encadré,
- Contrat de rééducation professionnelle en entreprise,
- Formations...

**Une équipe pluridisciplinaire qui se mobilise
pour vous accompagner
en partenariat avec
Agefiph, Cap Emploi, MDPH, OETH, FIPHFP...**

Rôle du Service de Prévention et de Santé au Travail



NOS MISSIONS :



NOS ACTIONS :



Rôle de la Cramif



Assureur social en matière d'AT/MP pour les entreprises franciliennes du Régime général :

- Tarification des taux AT/MP
- Réparation
- Prévention des risques professionnels (PRP)

En matière de PRP >> 3 volets :

- Agir : contrôle, conseil et expertise, accompagnement des entreprises
- Capitaliser : ingénierie de prévention, promotion des bonnes pratiques, publications
- Déployer : programmes et actions coordonnées de prévention, outils incitatifs, formations

Concernant les AT graves et mortels :

- Comprendre et analyser les causes de ces événements
- Déterminer les mesures de prévention à mettre en œuvre pour éviter qu'ils ne se reproduisent
- S'assurer de leur mise en œuvre effective par les entreprises
- Aucune démarche en recherche de "responsabilité"

Rôle de la DRIEETS



- Mise en œuvre d'un plan national de prévention des accidents graves et mortels et lancement d'une campagne de communication par le ministre du travail en 2022
- La DRIEETS comprend les services dédiés à la politique du travail (plan régional santé au travail -PRST-, inspection médicale, cellule pluridisciplinaire qui assure un appui technique aux agents de l'inspection du travail) et les services d'inspection du travail (conseil, enquêtes, contrôle, avec éventuellement des suites pénales)
- Les agents du SIT contribuent par le contrôle sur les lieux de travail à la prévention des AT en vérifiant la bonne application des dispositions du code du travail sur les différentes thématiques et en donnant des suites appropriées pour que soit remédié aux manquements constatés

En conclusion : 3 niveaux de prévention



Primaire

Supprimer le risque à sa source, via des démarches collectives et organisationnelles

- Identifier les risques source d'AT
- Sécuriser les installations et les procédures
- Mettre en place une culture de la sécurité en entreprise



Secondaire

Accompagner les salariés dans la gestion du risque (reconnaissance et dépistage)

- Communiquer autour des messages / règles clés autour de la sécurité
- Mettre en place un ou plusieurs référents formé(s)
- Sensibiliser et former (managers et salariés)
- Construire des outils d'alerte
- Mise en place des EPI



Tertiaire

Qualifier et réduire l'impact des conséquences auprès des victimes

- Prendre en charge la victime
- Prendre en charge les témoins/équipes
- Déclarer l'AT
- Préparer le retour au poste / maintien en emploi

Documentation



Campagne accidents graves et mortels :

[Stop aux accidents du travail graves et mortels : une campagne pour la sécurité au travail - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://travail-emploi.gouv.fr)

La plaquette ATGM en Ile-de-France :

<https://idf.drieets.gouv.fr/Les-accidents-du-travail-graves-et-mortels>

<https://www.inrs.fr/metiers/oira-outil-tpe.html>

<https://www.inrs.fr/demarche/analyse-accidents-travail/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Notre page dédiée :

<https://www.efficience-santeautravail.org/comment-prevenir-les-accidents-graves-et-mortels/>

Trouver des informations,
de l'aide



efficience
SANTÉ AU TRAVAIL

Pour toute question, contactez votre médecin du travail

Site internet : <https://www.efficience-santeautravail.org/>

